

**Table des matières**

Introduction .....	2
Profil enseignement .....	3
- Compétences et acquis au terme de la formation .....	3
- Programme détaillé .....	3
- Programme par matière .....	3
- Prérequis entre cours .....	4
- Cours et acquis d'apprentissage du programme .....	4
Informations diverses .....	5
- Liste des bacheliers proposant cette mineure .....	5
- Conditions d'admission .....	5
- Formations ultérieures accessibles .....	5
- Gestion et contacts .....	5
- Infos pratiques .....	6

## Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

La mineure d'accès en sciences de gestion vous offre :

- une solide formation de base vous permettant de vous approprier les fondements des disciplines constitutives des sciences de gestion ;
- un accès facilité au master en sciences de gestion, moyennant des compléments de formation.

## Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Développer et acquérir un socle de connaissances et compétences qui constituent les fondements des sciences de gestion et donc maîtriser les prérequis nécessaires en vue, si l'étudiant le souhaite, d'un accès facilité au master en sciences de gestion, tels sont les objectifs que se fixe l'étudiant qui choisit la mineure d'accès en gestion.

**Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :**

1. Maîtriser, avec la rigueur exigée par les sciences de gestion, les fondements théoriques (connaissances, concepts, outils, ...) qui constituent les prérequis indispensables dans une perspective de (ré)orientation vers le master en sciences de gestion.
2. S'approprier et maîtriser les fondements de la démarche scientifique (méthodologie de recherche et outils méthodologiques spécifiques aux sciences de gestion), prérequis indispensables dans une perspective de (ré)orientation vers le master en sciences de gestion.
3. Faire preuve d'une bonne capacité d'analyse et de raisonnement spécifiques aux sciences de gestion, avec la rigueur requise.
4. Appréhender, questionner, analyser, discuter et résoudre une problématique spécifique de gestion, en mobilisant les fondements disciplinaires et méthodologiques pertinents.
5. Développer un angle de lecture et une analyse critique et réflexive spécifiques aux sciences de gestion.

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

#### Programme par matière

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2015-2016

⊕ Activité cyclique dispensée en 2015-2016

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2015-2016

■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc  
annuel

2 3

#### ○ Cours fondamentaux (10 crédits)

○ LECGE1224	Statistique en économie et gestion II	Catherine Timmermans	30h+15h	5 Crédits	2q	X	X
○ LECGE1337	Mathématiques avancées et fondements d'économétrie	Françoise Lefèvre	30h+15h	5 Crédits	2q	X	X

#### ○ Cours relevant de la discipline de la gestion (20 crédits)

○ LECGE1213	Marketing	Nicolas Kervyn de Meerendré	30h+15h	4 Crédits	2q	X	X
○ LECGE1223	Gestion de la production et des opérations	Pierre Semal	30h	4 Crédits	1q	X	X
○ LECGE1315	Stratégie d'entreprise	Alain Vas	20h+10h	4 Crédits	1 ou 2q	X	X
○ LECGE1332	Finance	Mikael Petitjean, Hervé Van Oppens	30h+15h	4 Crédits	1q	X	X

#### ○ Cours au choix

Un parmi

⊗ LECGE1317	Analyse critique des organisations et des marchés	Joseph Amougou (suppl&eacute;e Matthieu de Nanteuil), Matthieu de Nanteuil	30h	4 Crédits	1q	X	X
⊗ LECGE1321	Management humain	Nathalie Delobbe, Patrice Gobert (suppl&eacute;e Nathalie Delobbe)	30h+15h	4 Crédits	2q	X	X

## Prérequis entre cours

---

Un document [prerequis-2015-min-lgesb100i.pdf](#) précise les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont identifiées dans le programme détaillé: leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un bloc annuel d'un programme.

Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un étudiant en début d'année, il assure la cohérence du programme individuel :

- Il peut transformer un prérequis en corequis au sein d'un même bloc annuel (pour lui permettre la poursuite d'études avec une charge annuelle suffisante) ;
- Il peut imposer à l'étudiant de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique.

Pour plus d'information, consulter le [règlement des études et des examens](#).

## Cours et acquis d'apprentissage du programme

---

Pour chaque programme de formation de l'UCL, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?".

Le document est accessible moyennant identification avec l'identifiant global UCL [en cliquant ICI](#).

## Informations diverses

### LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

- > [Bachelier en sciences humaines et sociales](#) [ [prog-2015-huso1ba](#) ]
- > [Bachelier en sociologie et anthropologie](#) [ [prog-2015-soca1ba](#) ]
- > [Bachelier en information et communication](#) [ [prog-2015-comu1ba](#) ]
- > [Bachelier en sciences politiques, orientation générale](#) [ [prog-2015-spol1ba](#) ]

### CONDITIONS D'ADMISSION

Cette mineure est accessible exclusivement aux étudiants des programmes de bachelier organisés par la Faculté ESPO, autres que les étudiants du programme de bachelier en Sciences économiques et de gestion.

### FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Les bacheliers en sciences humaines et sociales et les bacheliers en sciences politiques qui ont réussi la mineure en gestion ont accès au master en sciences de gestion, après accord du responsable de programme et moyennant 15 crédits de compléments à suivre en premier bloc annuel du master :

- ECGE1219 Comptabilité II et analyse des états financiers [45h + 15h] (5 crédits)
- ECGE1316 Econométrie [30h + 15h] (5 crédits)
- Un des deux cours suivants :
  - ECGE1222 Microéconomie [45h + 15h] (5 crédits)
  - ECGE1330 Industrial organization [30h + 15h] (5 crédits)

Les bacheliers en sociologie et anthropologie et les bacheliers en informations et communication qui ont réussi la mineure en gestion et souhaitent accéder au master en science de gestion, devront ajouter à leur programme de bachelier un cours de gestion supplémentaire (ECGE1321 Management humain ou ECGE1317 Théorie des organisations). Avec l'accord du responsable de programme, ils auront accès au master en sciences de gestion moyennant 15 crédits de compléments à suivre au premier bloc annuel du master :

- ECGE1219 Comptabilité II et analyse des états financiers [45h + 15h] (5 crédits)
- ECGE1316 Econométrie [30h + 15h] (5 crédits)
- Un des deux cours suivants :
  - ECGE1222 Microéconomie [45h + 15h] (5 crédits)
  - ECGE1330 Industrial organization [30h + 15h] (5 crédits)

### GESTION ET CONTACTS

## Gestion du programme

Entité de la structure SESP

Acronyme	<b>SESP</b>
Dénomination	Bureau du premier cycle
Adresse	Place Montesquieu 1 bte L2.08.08 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 41 16 - Fax 010 47 45 61
Secteur	Secteur des sciences humaines ( <a href="#">SSH</a> )
Faculté	Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication ( <a href="#">ESPO</a> )
Commission de programme	Bureau du premier cycle ( <a href="#">SESP</a> )

**Responsable académique du programme :** [Manuel Kolp](#)

## Personnes de contact

Responsable administrative : [Marie Lefevre](#)

## INFOS PRATIQUES

---

### Inscription à la mineure

#### 1. Modalité d'organisation

Les cours des mineures sont placés en journée, le mardi matin, le mercredi et le jeudi toute la journée et le vendredi matin.

[Modalités](#) d'inscription: 1er cycle

#### 2. Admission à la mineure

Non pertinent.

#### 3. Inscription à la mineure

En deuxième bloc annuel

Une inscription en deuxième bloc annuel du programme de bachelier via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (L'étudiant doit d'abord être inscrit en deuxième bloc annuel avant de s'inscrire à une option)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant à accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau", ...).

L'étudiant qui recommence son deuxième bloc annuel est automatiquement ré-inscrit.

En troisième bloc annuel

Lors de leur inscription en troisième bloc annuel du programme de bachelier, les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en deuxième bloc annuel. Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième bloc annuel.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

#### 4. Suivi de l'inscription à la mineure

Le suivi de la demande d'inscription à la mineure peut être effectué via l'application d'inscription disponible sur le web.

#### 5. Modification de l'inscription à la mineure

L'étudiant qui désire modifier son choix doit consulter son conseiller aux études de sa faculté d'origine.

---

### Horaire des cours

#### 1. Consultation de l'horaire des cours

<https://www.uclouvain.be/espo-mineures.html>

#### 2. Résolution de conflits horaires

A l'entrée de la deuxième année du programme de bachelier, l'étudiant établit son horaire de sa deuxième et troisième année en tenant compte des horaires de la mineure.

Si il y a un conflit d'horaire, plusieurs solutions sont possibles :

Reporter des cours :

En cas de conflit en deuxième bloc annuel (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut demander à reporter un des deux cours au bloc annuel suivant, en tenant compte des séquences de cours (pré-requis). Le cours à reporter peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option à chaque bloc annuel. Chaque bloc annuel d'études doit comporter idéalement 60 crédits. L'étudiant doit équilibrer son programme des deux blocs annuels de manière optimale de façon à acquérir, en troisième bloc annuel, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses reports de cours à l'année suivante. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux blocs annuels.

Anticiper des cours :

En cas de conflit en troisième bloc annuel (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut anticiper un des deux cours. Le cours à anticiper peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option à chaque bloc annuel. Chaque bloc annuel d'études doit comporter idéalement 60 crédits. L'étudiant doit équilibrer son programme des deux blocs annuels de manière optimale de façon à acquérir, en troisième bloc annuel, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses anticipations de cours au bloc suivant. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux blocs annuels.

Assumer le conflit d'horaires :

L'étudiant peut dans certains cas bénéficier d'alternatives pédagogiques pour un cours en conflit et dès lors ne pas être présent au cours.

Quand l'étudiant ne peut assister au cours, il doit obtenir l'accord préalable de l'enseignant.

Les informations sur les alternatives pédagogiques, si celles-ci existent, sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus).

Trouver un cours équivalent qui ne provoque pas de conflit d'horaires :

Les informations utiles sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus). L'étudiant doit demander l'accord préalable au conseiller aux études pour le choix de ce cours équivalent.

—

## **inscription aux activités de la mineure**

### **1. Information sur les pré-requis**

Cette information est disponible dans le programme détaillé de l'option (ci-dessus).

### **2. Inscription aux activités du programme de la mineure**

L'inscription aux activités (aux cours) de l'option se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant(e).

Ce menu sera disponible dans le courant du mois de septembre.

### **3. Obtention du "visa" du responsable de la mineure**

Le secrétariat du 1er cycle se chargera des démarches en cas de demande de "visa".

—

## **Supports disponibles**

### **1. Informations sur le service cours**

Les informations utiles seront données au cours.

### **2. Consultation du tableau des supports disponibles pour chaque activité**

Les informations utiles sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus).

—

## **Organisation des examens**

### **1. Inscriptions aux examens**

L'inscription aux examens suit la même procédure que l'inscription aux examens des cours de la majeure.

### **2. Consultation des horaires d'examens**

Les examens des cours des options se déroulent dans une semaine spéciale de la session, ceci pour éviter les conflits d'horaires.

La grille des horaires est disponible sur le site WEB : <https://www.uclouvain.be/espo-mineures.html>